



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions

Question écrite n° 65318

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les préretraites extrêmement avantageuses accordées par Pôle emploi à certains de ses anciens agents. En effet, une pratique consistant à mettre en place des préretraites déguisées pour certains agents de Pôle emploi a cours depuis plusieurs années. C'est ainsi que par le biais d'une rupture conventionnelle à 58 ans, 59 ans ou 60 ans, les anciens de la maison bénéficient d'un suivi et d'un contrôle très allégés de leur situation. L'indemnité de rupture, allant jusqu'à 170 000 euros pour un agent, ainsi que l'allocation chômage de 5 000 euros dès l'inscription au chômage constituent des sommes tout à fait conséquentes qui apparaissent bénéficier sans aucune justification aux fonctionnaires de cet établissement public administratif chargé de l'emploi. Il lui demande si cette procédure est normale et si elle va perdurer.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65318

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8208

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)